

# Descriptif sur la valorisation de la propriété intellectuelle



Dakar Biodiversité S.a.r.l & Québec Biodiversité S.e.n.c

## 7 Novembre 2024

## Confidentiel



#### Préambule

Le développement de la recherche et la promotion de l'innovation font partie des leviers du développement économique. Les statistiques mondiales montrent que les pays qui érigent en priorité nationale la recherche scientifique et l'innovation sont également les plus développés (États-Unis, Japon, Israël, etc.). Ces pays comptent, par ailleurs, le plus grand nombre de prix Nobel et/ou de brevets d'invention. Les nouveaux paradigmes de développement, basés sur l'économie de la connaissance et/ou la quatrième révolution industrielle, contribuent également à accorder à la recherche et à l'innovation une importance capitale. Compte tenu de tout ce qui est vient d'être rappelé, il n'est pas étonnant que la recherche et l'innovation occupent une place de plus en plus importante dans les politiques de développement et dans le secteur privé, un peu partout dans le monde et en particulier en Afrique. C'est dans ce contexte de valorisation de la recherche-innovation que s'inscrit la formation sur les conditions optimales de valorisation de la propriété intellectuelle. Au-delà du renforcement des capacités, cette formation va permettre aux entreprises et aux structures de recherche de mettre en place les fondements d'une bonne stratégie de protection et d'optimisation des avantages économiques lies à la valorisation de leur propriété intellectuelle.

### I - Descriptif sommaire:



général, la notion de propriété intellectuelle (PI en Français ou IP en Anglais) est utilisée dans plusieurs secteurs l'activité humaine avec compréhension très vague voire contradictoire. Ainsi, un des premiers objectifs de cette formation est d'avoir une définition très claire de la PI et des termes qui lui sont associés. Cette compréhension générale des termes va être un élément décisif motivant pour

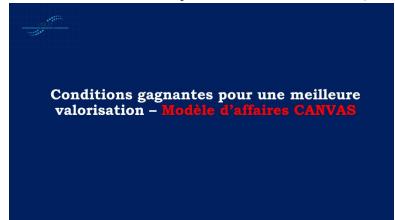
apprenants/participants qui vont progressivement intégrer son importance dans un contexte d'économie du savoir. Il s'agit de manière très spécifique :1) de comprendre la notion d'invention, l'étymologie de la notion de propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle de base et celle dite récurrente. La propriété intellectuelle (protégée ou pas) est souvent associée à la notion de confidentialité qu'il faudrait définir et de comprendre son implication légale. En relation à ce premier objectif, la formation va se focaliser sur les différentes formes de la propriété intellectuelle (brevet d'invention, droit d'auteurs, marque de commerce, secret industriel/commercial) avec une emphase sur le brevet d'invention. En effet, il sera question d'élaborer sur la notion d'invention et d'étude de l'art antérieur; 2) de la mise en place d'une bonne analyse technico économique en support à l'invention; 3) de faire un choix judicieux sur la forme la plus adéquate de protection de cette nouvelle invention et de suivre toutes les étapes jusqu'à l'obtention des droits légaux; et d'envisager une bonne stratégie de commercialisation.

Les objectifs pédagogiques de cette **première partie** de la formation sont de bien intégrer les concepts théoriques de base de la PI (étymologie, différentes formes de PI avec un exemple sur le brevet d'invention).

La **deuxième partie** de cette formation va s'articuler autour de la protection de la PI (ex: brevet d'invention). Elle nécessite une bonne revue diligente appelée aussi une analyse technico économique.

Elle se subdivise en une analyse technique (étude de l'état de l'art en interrogeant des bases de données de brevets comme DERWENT INNOVATIONS INDEX, SCIFINDER, de publications scientifiques...) pour valider les trois critères de brevetabilité et une analyse commerciale (en exploitant les études de marchés globales et sectorielles réalisées) pour connaitre l'impact économique de la nouvelle PI créée. Cette validation constitue le prélude vers une forme de protection légale. L'objectif pédagogique de cette partie est de donner aux chercheurs-entrepreneurs-innovateurs tous les outils nécessaires pour initier une bonne étude de l'art antérieur, en exploitant les bases de données, réaliser une analyse fine pour évaluer le potentiel commercial de la PI et connaitre le processus de protection avec toutes les interactions avec les bureaux de brevets (le bureau américain des brevets ou *USPTO*, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ou *OMPI*, l'Office Africain de la Propriété Intellectuelle ou OAPI l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ou *OMPIC*, le Bureau Canadien de la Propriété Intellectuelle ou *CIPO*...). La

**troisième partie** de la formation va être dédiée à la mise en place des conditions gagnantes pour une meilleure valorisation (exploitation commerciale) de la technologie à travers : 1) l'octroi de droits de licence exclusive /non exclusive ou 2) la création de spin-off ou le renforcement de capacités d'un start-up. Dans les deux cas d'exploitation, la formation élucidera les possibilités de collaboration de recherche avec le



récepteur (*licensee*) pour un développement technologique. De plus en plus, les structures de recherche et les entreprises de grande taille sont devenues des véritables écosystèmes de lancement de micro-entreprises portées par des jeunes entrepreneurs et chercheurs-entrepreneurs-innovateurs. L'objectif du est de leur donner des outils pour le renforcement de leur capacité à travers une bonne protection de leur PI.

Enfin, le cadre compétitif constituera la **quatrième** partie de la formation. Il sera essentiellement question de transfert de technologies/connaissances, d'adoption de la technologie, d'évaluation de l'impact de l'adoption et de la mesure du succès de l'adoption.

#### II - Prérequis

Cette formation est destinée à toutes les structures publiques et privées qui font de la recherche, de l'innovation et de l'entreprenariat. Elle permettra à leur employé (professionnels industriels, entrepreneurs, chercheurs-innovateurs) de comprendre les enjeux liés à la valeur intangible de la propriété intellectuelle., Cet acquis intangible entre dans l'évaluation de la valeur intrinsèque de l'entreprise. Pour les structures de recherche, cet acquis intangible accroit considérablement la visibilité, la crédibilité et la notoriété de l'institution (ex : MIT, Stanford, *McGill University*, Max-Planck Institute...).



### III - Quelques exemples d'expériences de projets exécutés

Québec Biodiversité S.e.n.c et Dakarbiodiversité S.a.r.l ont été impliqués dans plusieurs programmes de développement de politique de recherche pour le compte de structures gouvernementales ou privées (entreprises). Ainsi, nous pouvons citer de manière non exhaustive :

- a) Politique de la Propriété Intellectuelle de l'Université Mohammed VI Polytechnique UM6P au Maroc. Document adopté et rendu public par l'UM6P.
- b) Réalisation pour le compte de l'UM6P d'un MOOC sur la Propriété Intellectuelle avec les composantes dominantes sur la compréhension générale des notions, les conditions gagnantes pour une meilleure valorisation et exploitation des résultats de la recherche cadre compétitif pour une meilleure intégration des technologies dans le tissu industriel ou la création de spin-offs.
- c) De manière plus spécifique, Québec Biodiversité S.e.n.c et Dakarbiodiversité S.a.r.l ont participé à la réalisation du *Projet d'étude sur la cartographie des acteurs, des résultats, et des besoins en recherche-innovation au Sénégal* en collaboration avec l'Université Numérique (anciennement UVS). Le rapport final a été soumis (en Septembre 2023) à l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ANRSA). L'ANRSA a pu ainsi satisfaire aux exigences du Programme VaRRIWA (*Valorising Reseach Results and Innovation in West Africa*) coordonné par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Ce programme avait pour but de contribuer à la création d'un environnement incitatif au transfert de technologies et à l'innovation durable au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo.
- d) Expert formateur pour l'UNCHK dans le cadre du VaRRIWA (https://formation-varriwa.unchk.sn/)
- e) Expert formateur pour l'Université de Kara (incubateur d'entreprises) dans le cadre du VARRIWA (https://forvarrito.tg/)
- f) Cherif Aidara a joué un rôle clé dans la création de la spin-off universitaire (Anomera: <a href="https://anomera.ca/fr/notre-parcours/">https://anomera.ca/fr/notre-parcours/</a>).
- g) Cherif Aidara a négocié et conclu la licence d'exploitation du brevet sur le Thuricin 17. Cette technologie a été développée par la société américaine Becker Underwood Inc. qui par la suite a été acquise par la multinationale allemande BASF. Une technologie universitaire (Université McGill) qui est commercialisée par BASF à travers la planète pour la germination précoce des graines.
- h) Participation à la Politique de la valorisation de la Recherche et de l'Innovation lancée par le Gouvernement Fédéral du Canada à travers le Conseil de Recherches Sciences, Nature et Génie (https://www.nserc-crsng.gc.ca/index\_fra.asp).
- i) Établissement des ententes interinstitutionnelles sur l'exploitation de la Propriété Intellectuelle issue des projets de recherche entre les institutions de recherche et les partenaires industriels dans le cadre du Consortium RITA<sup>1</sup> Programme financé par le Conseil du Trésor du Gouvernement du Québec et dirigé par l'Université McGill -Montréal.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://www.mcgill.ca/consortium-rita/